

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ANEM plaide la cause de la montagne devant Thierry MARIANI pour que le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) intègre les besoins vitaux des massifs et œuvre en faveur du désenclavement et de l'aménagement du territoire

Vincent DESCOEUR, député du Cantal, et Chantal ROBIN-RODRIGO, députée des Hautes-Pyrénées, respectivement **Président et Secrétaire générale de l'ANEM**, ont rencontré **Thierry MARIANI, secrétaire d'État chargé des transports**, le mardi 5 avril, pour évoquer **la place de la montagne dans le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)**.

Si l'avant-projet consolidé de janvier 2011 a fini par donner droit de cité à la montagne, notamment dans le secteur routier, suite à une première rencontre en janvier dernier avec **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement**, il n'en conserve pas moins des lacunes à combler pour les massifs. C'est pourquoi, Vincent DESCOEUR et Chantal ROBIN-RODRIGO ont exigé des garanties telles que :

- **L'intégration dans le SNIT des équipements stratégiques intéressant la montagne** pour lesquelles l'État doit remplir ses obligations en matière d'aménagement du territoire au nom de la solidarité nationale à travers **l'inscription obligatoire des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)**, ainsi que la prise en compte des contrats de projet État régions (CPER) et des conventions interrégionales de massif (CIM).
- **L'égalité d'accès aux infrastructures de transport** des territoires de montagne **avec, au minimum**, à défaut de desserte terrestre satisfaisante, une **solution alternative garantie par une desserte aérienne** directe avec la capitale, au nom de l'aménagement du territoire.
- **La priorité aux projets structurants** pour la montagne en termes de **calendrier**, qui n'a pas vocation à être victime des arbitrages budgétaires, en ne repoussant pas à 2020 l'engagement du chantier de la traversée centrale des Pyrénées, par exemple.
- **Des moyens** pour l'action relative à la **viabilité hivernale** avec une priorité marquée pour l'équipement en matériels et l'efficacité de leur mobilisation.

Le secrétaire d'État s'est montré très réceptif face à ces propositions des deux députés montagnards et a assuré que les besoins légitimes des massifs en matière d'infrastructures de transport seraient pleinement pris en compte dans la version finale du SNIT. Il leur a donné rendez-vous, **avant l'été**, lors du **débat à l'Assemblée nationale** précédant l'adoption définitive du SNIT. Les élus considèrent que le SNIT ne pourra être un projet d'avenir que s'il prend réellement en considération la montagne.

Pour consulter l'intégralité du dossier SNIT et pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter Olivier LAMOUREUX –

Téléphone : 01 45 22 17 58 - Courriel : o.lamoureux@anem.org